

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2025

MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER NOS ENFANTS ACCUEILLIS EN CRÈCHES
PRIVÉES À BUT LUCRATIF - (N° 702)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 51

présenté par
Mme Céline Hervieu

ARTICLE 3

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des jeunes enfants permettant de »,

les mots :

« garantissant la présence d'un nombre de professionnels suffisant pour ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.